



Maturité et modernisation de la profession comptable

L'économie tunisienne aurait été aujourd'hui en meilleur état si elle pouvait bénéficier de la puissance du capital humain de 10.000 experts comptables pour travailler en affaires, dans les entreprises, dans l'enseignement, dans les administrations publiques et dans la profession libérale.

Les différentes instances de gouvernance professionnelle se succèdent à la tête des ordres et promettent monts et merveilles pour la profession. Les candidats n'hésitent pas à gonfler l'ego des professionnels pour cueillir leur voix sans que la modernisation promise n'aille au-delà des programmes électoraux.

Ceci m'amène à poser la question si la profession d'experts comptables a atteint le niveau de maturité pour aspirer réellement à se moderniser au service des entreprises et de l'économie ?

La réponse théorique ne peut être qu'affirmative. Mais entre vouloir et faire le nécessaire pour accéder à la modernité professionnelle, il y a un dû et un niveau de maturité que la plupart des instances de gouvernance professionnelle et des professionnels comptables dans les pays en retard de développement n'arrivent pas à honorer.

I- Que signifie modernité professionnelle ?

La modernité signifie mettre ses pendules à l'heure de la mondialisation, de la numérisation, des hautes qualifications, des meilleures pratiques et de l'intelligence comportementale professionnelle qui permettent :

- à chaque membre de la profession d'être un vecteur de confiance, de conformité et un créateur de valeur au service des clients, de l'économie et de la société en général ;
- et pour la profession dans sa globalité, de bâtir une réputation qui favorise son leadership dans la production de la transparence financière et d'être un prometteur

des bonnes pratiques de gestion, de performance, de création de valeur et de conformité dans les entreprises, organisations et administrations publiques.

La modernisation se traduit notamment par :

- Une profession internationalement compétitive et exportatrice.
- Une profession qui développe une formation initiale en phase avec l'ère numérique, au service d'une stratégie qui fait **de la Tunisie la capitale de la comptabilité en Afrique du Nord et en Afrique francophone**, une formation initiale qualifiante et à pédagogie moderne à base d'autonomie et de formation au jugement professionnel et non de bourrage de crâne, un système de diplomation qui gagne la confiance des jeunes étudiants tunisiens et qui attire des centaines d'étudiants des pays composant notre espace géographique d'activités professionnelles : l'Afrique du Nord et l'Afrique francophone et une formation qui permet de se rapprocher des meilleures pratiques des principaux acteurs professionnels dans le monde ;
- Une profession en progrès continu et en phase avec les progrès que la profession comptable mondiale réalise tous les jours ;
- Une profession gouvernée par des instituts professionnels qui contribuent à travers leurs activités de recherche - développement au progrès de la profession et au maintien de la qualification et de la compétitivité de ses membres ;
- Une profession qui développe un système de formation continue à même de compléter de façon pertinente et efficace le système de formation initiale ;
- Une profession en phase avec la numérisation des activités professionnelles et qui sait tirer partie des nouvelles technologies ;
- Une profession qui développe un fort attachement aux valeurs, à l'éthique et à la déontologie professionnelles et à la protection de l'intérêt public ;
- Une profession fédératrice qui prêche par l'exemple et apporte son soutien pour aider à la professionnalisation des métiers voisins et complémentaires et à la modernisation de l'ensemble des composantes de la chaîne de production de la transparence financière. (auditeurs internes, auditeurs informatiques, directeurs financiers, directeurs des systèmes d'information, administrateurs des sociétés anonymes, comptables d'entreprises, etc...).

II. Comment moderniser la profession comptable pour en faire une profession de leadership économique ?

(1) Le développement des activités d'expertise comptable est indispensable pour réduire la trop forte dépendance des professionnels des activités de monopole (commissariat aux comptes et expertises judiciaires).

(2) Une profession qui s'inscrit au top des modèles des pédagogies d'apprentissage, de formation initiale et de formation continue qualifiantes tant sur le plan de l'intelligence comportementale et des valeurs que des expertises et habiletés techniques et professionnelles.

(3) Une profession qui préserve à travers ses valeurs, ses formations, ses actions et ses attitudes et direx, l'intérêt public.

(4) Une profession qui s'engage de plein pied dans la mondialisation et qui sait en tirer avantage.

(5) Une profession numérique dans l'exercice de ses activités, de ses formations et de sa communication.

(6) Le diplôme n'est qu'une carte d'accès à la profession, l'essentiel des apprentissages qui font l'excellence professionnelle s'acquiert tout au long de la vie. **Un diplôme ne vaut que par la formation continue qui l'enrichit tout au long de la vie.**

Pour ce faire, la modernisation exige que les professionnels et l'ensemble des collaborateurs de la profession **adoptent une culture d'apprentissage** tout au long de la vie.

(7) Un institut professionnel fort par sa vision, sa stratégie pour améliorer continuellement la performance professionnelle de ses membres et développer ses activités permettant de se procurer les ressources financières et de capital humain nécessaire pour construire la progression et la compétitivité des petits et moyens cabinets. L'institut professionnel doit pouvoir agir comme étant le Big des petits cabinets.

(8) L'augmentation rapide du nombre des experts comptables en affaires travaillant dans les entreprises, l'administration et l'enseignement.

(9) L'institut professionnel et ses membres doivent être des acteurs clés pour professionnaliser les professions complémentaires contribuant à la chaîne de production de la **transparence financière** et des **bonnes pratiques** dans les entreprises, les organisations et les administrations publiques.

(10) Une profession qui élargit continuellement ses marchés en Tunisie et à l'exportation et qui contribue à la création de valeur pour ses clients par une approche basée sur le développement de l'offre de compétences et de qualifications.

(11) La conclusion d'accords d'équivalence de diplôme avec la France et des autres pays développés.

(12) **L'encadrement et le développement de la recherche comptable** pour faire de la Tunisie une place importante de recherche comptable à l'échelle de l'Afrique.

III. Les structures nécessaires à la modernisation professionnelle

La modernisation s'appuie sur des structures qui permettent de moderniser la profession comptable globale, la gestion des entreprises, l'administration publique et l'économie tunisiennes :

1. La création d'un organisme public professionnel indépendant chargé de superviser et normaliser le commissariat aux comptes. Cet organisme sera responsable de l'efficacité du commissariat aux comptes et de l'audit des entreprises publiques avec obligation de rendre compte au gouvernement et à l'assemblée des représentants du peuple.

Cet organisme peut être financé par une taxe parafiscale prélevée par voie de retenue à la source sur les honoraires de commissariat aux comptes (3%).

2. L'institution de l'obligation d'autocertification des dirigeants et des directeurs financiers du rapport financier et de l'efficacité du contrôle interne.
3. La création d'une autorité des normes de reporting financier indépendante et disposant d'un budget qui permet d'en faire un organisme professionnel qualifié, productif et rayonnant sur la région d'Afrique du Nord et d'Afrique francophone.
4. La restructuration des ordres professionnels en Instituts selon le modèle anglo-saxon qui permet de développer leurs ressources financières sans lesquelles la profession ne peut bâtir de leadership.
5. La mise en place d'un système public d'enregistrement et de reconnaissance des certifications professionnelles publiques et privées.
6. La mise en place d'une autorité publique chargée de développer les professions libérales et de favoriser la professionnalisation des métiers (audit interne, auditeurs informatiques, développeurs de logiciels, etc...).
7. La restructuration et la réorganisation de l'administration fiscale pour la rendre plus apte à combattre la fraude fiscale.
8. La mise en place d'une structure professionnelle de supervision comptable et de conformité au CMF assurant la responsabilité de la qualité de l'information publiée et de la conformité par les sociétés cotées.
9. La réforme du statut d'administrateurs de sociétés anonymes et la professionnalisation de la profession d'administrateurs de sociétés certifiés.
10. La structuration des instituts professionnels dans les régions avec une très grande autonomie.

En conclusion, il est utile de récapituler les enjeux attachés à la maturité et à la modernisation de la profession comptable. En plus du fait que la modernisation et l'amélioration de la maturité de la profession comptable élève la Tunisie au rang de leadership des métiers comptables en Afrique du Nord et en Afrique francophone, elle constitue le premier pas vers l'élévation de la transparence financière à un niveau compatible avec les normes et bonnes pratiques de transparence financière au niveau international. Elle constitue aussi le premier pas vers la bonne direction pour moderniser le marché financier, la bourse et l'appel public à l'épargne, l'administration fiscale, l'administration publique et l'économie tunisienne dans son ensemble.

Abderraouf YAICH